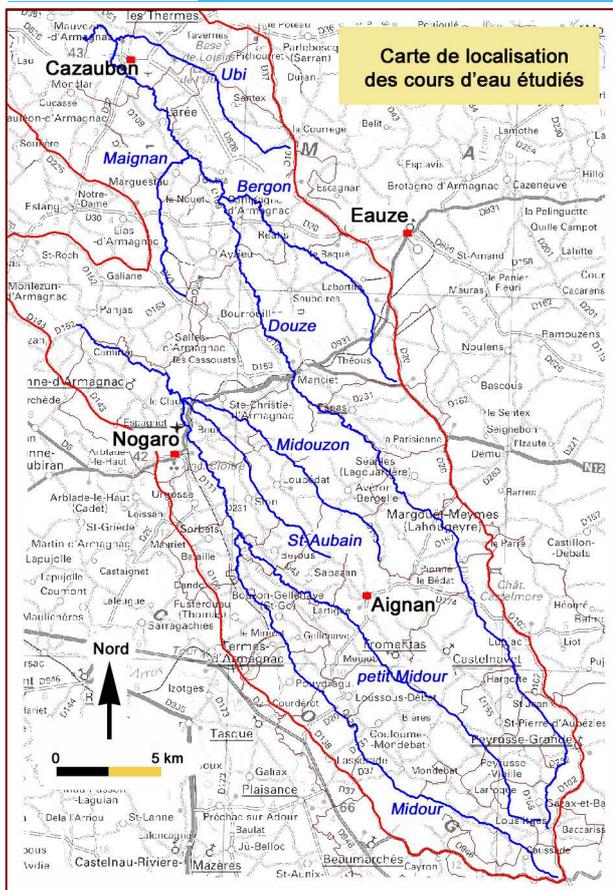




Plan pluriannuel de gestion (PPG) du SIAB Midour-Douze

Fiche information n° 1

Le territoire



Deux têtes de bassins versants

Le territoire objet du plan pluriannuel de gestion comprend l'amont des bassins versants du Midour et de la Douze dans leur traversée du Gers.

Le Midour et la Douze appartiennent au **bassin versant de la Midouze** qui est à cheval sur les départements du Gers, en amont, et des Landes, en aval. La zone étudiée couvre 17 % des 3140 km² de la superficie totale du bassin versant de la Midouze.

Le réseau hydrographique du sous-bassin versant du Midour est constitué d'affluents nombreux et courts, dont le petit Midour, le St-Aubin et le Midouzon.

Cours d'eau	CE km parcours	Cours d'eau	CE km parcours
Midour	46,1	Douze	60,1
Petit Midour	24,9	Bergon	16,5
Saint-Aubin	12,0	Maignan	9,1
Midouzon	14,6	Ubi	12,3
Total	97,6	Total	98,0

Celui du sous-bassin versant de la Douze est constitué d'affluents nombreux et courts, dont le Bergon, le Maignan et l'Ubi.

Le SIAB Midour et Douze

Le porteur du plan pluriannuel de gestion est le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement des bassins** du Midour et de la Douze. Créé en février 2009, il est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de la Douze et du Syndicat des Vallées Midour, Douze et Riberette.

Il regroupe les **36 communes** suivantes :

Aignan, Averon-Bergelle, Ayzieu, Beaumarchès, Betous, Bourrouillan, Bouzon-Gellenave, Campagne d'Armagnac, Castelnavet, Caupenne d'Armagnac, Cazaubon, Couloumé-Mondebat, Cravencères, Espas, Fusterouau, Gazax-Baccarisse, Larée, Lasserade, Loudebat, Louslitges, Loussous-Debat, Lupiac, Manciet, Margouet-Meymes, Marguestau, Nogaro, Peyrusse-Vieille, Pouydraguin, Réans, Sabazan, Séailles, Sion, Sorbets, St-Christie d'Armagnac, St-Pierre d'Aubezies, Urgosse.

Le syndicat exerce la compétence liée à la **gestion des rivières** Douze, Midour et de l'ensemble des affluents du bassin versant. Il programme, organise et assure le suivi technique et financier de **travaux de restauration et d'entretien** des rivières et, le cas échéant, des aménagements de **zones humides**, de la mise en valeur paysagère et, d'une manière générale, de toute opération visant à améliorer la qualité des cours d'eau et des bassins versants. Il assure également :

- La surveillance régulière de la Douze et du Midour et des principaux affluents ;
- La réalisation des actions d'information et de sensibilisation ;
- La réalisation d'étude pour une meilleure gestion des paramètres hydrauliques et écologiques ;
- L'organisation d'un programme de lutte contre les espèces nuisibles inféodées aux rivières ou zones humides.

Il n'est pas responsable des digues de protection contre les inondations, qui demeurent sous la responsabilité des riverains.



Plan pluriannuel de gestion (PPG) du SIAB Midour-Douze

Fiche information n° 1

Le territoire

Un bassin versant essentiellement agricole

Le bassin versant du Midour et de la Douze amont est très majoritairement à **vocation agricole** (90 %). L'occupation du sol est dominée par les grandes cultures céréalières, en particulier celle du maïs, les prairies et la vigne. Les forêts occupent moins de 10% de la surface totale.

Plus localement, apparaissent quelques **noyaux urbains** importants, en particulier ceux de Nogaro et Cazaubon, secondairement ceux de Manciet et Aignan.

A l'échelle du bassin versant, l'abondance (> 300) et la distribution des **plans d'eau artificiels** constituent également une caractéristique importante.

Au cours des années 1970/1980, l'occupation du sol a fortement évoluée, à la fois en lit majeur et sur les coteaux. Les aménagements liés au remembrement ont conduit à une simplification du parcellaire et à une diminution du nombre et du linéaire des obstacles aux écoulements (haies, ripisylve, etc.).

Associés aux travaux de drainage des terres cultivées, ils ont favorisé **l'érosion des sols**, ainsi que l'accélération de la formation et de la **propagation des crues**.

Le mot du président

Depuis 2008, une **étude hydromorphologique** a été menée sur l'ensemble du territoire du SIAB par le bureau d'étude Géodiag. Cette dernière a permis d'aboutir à un nouveau **programme d'actions pluriannuel** (2014-2019).

Dans le cadre de ce nouveau programme, un outil de communication sous forme de **fiches thématiques** vous est proposé, afin de mieux cerner les différents enjeux et la réglementation de nos cours d'eau. Ces fiches se veulent simples, pédagogiques et à la portée de tous.

Comme lors des phases de concertation de l'étude ou de l'enquête publique ayant abouti à la **déclaration d'intérêt général (D.I.G.)** de ce programme pluriannuel, notre volonté est de fournir à chacun les informations nécessaires à la compréhension de notre nouvelle politique de gestion des cours d'eau. Celle-ci se veut, en effet, respectueuse des riverains et de leurs activités, tout en apportant des réponses concrètes aux problématiques qui touchent aujourd'hui les cours d'eau de notre territoire.

Nous comptons sur les idées et la collaboration de tous, pour faire de ce programme une réussite et permettre, dans l'avenir, d'aller encore plus loin vers une meilleure cohabitation avec les rivières gersoises.

Claude SILENGO

Conception et réalisation



Diagnosics environnement et territoires

À consulter, pour aller plus loin ...

- Fiche info n°3
- Dossier de déclaration d'intérêt général

sia-rivieresarmagnac.fr

Site des syndicats de rivières du nord-ouest Gersois

